2 0 DEC 2023

LE DIRECTEUR REGIONAL DE LA SURETE DE LA WILAYA DE DAKHLET NOUADHIBOU

Objet: rapport d'expertise N°05, affaire N° 262 chimie

: lettre N°2027-2023/DRS Dakhlet Nouadhibou/ CP Chami, du 11-12-2023 Réf

: -un rapport d'expertise PJ

-un scellé de 43,61 gramme de résine de cannabis

Ampliation: DGSN à titre de compte rendu

Suite à la lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir le rapport d'expertise, établi par le Laboratoire de Police Technique et Scientifique, relatif à l'examen d'une quantité de produit suspect, objet de la réquisition du commissariat de police de Chami, citée en référence.

L'expertise a mis en évidence, la présence de la substance de résine de cannabis.

Il s'agit d'un stupéfiant incriminé par la loi Mauritanienne.

Vous trouverez ci-joint, après objet rempli, le même scellé en retour.

COMMISAIRE CONTROLEUR MOHAMED DENNA ESSEISSH